Conditions Générales de Vente

ARTICLE 1 : APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV)

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à la réservation effectuée par le client. Ces CGV sont à la disposition des Clients sur notre site Internet. **Toute réservation implique donc, de la part du Client,** l'adhésion entière et sans réserve aux présentes conditions.

ARTICLE 2 : ORGANISATION DE LA RESERVATION

Pour tous les Clients, la ou les chambres de l'auberge réservées sont mises à disposition à partir de 17 heures le jour d'arrivée. Elles doivent être libérées au plus tard à 11 heures le jour du départ.

1/ La réservation peut s'effectuer en direct à l'hôtel, par e-mail, par téléphone ou bien via notre formulaire contact disponible sur notre site internet www.auberge-de-germ.fr. Sauf dernière minute, ce mode de réservation fait l'objet d'une confirmation par l'Hôtel. Si la réservation est effectuée auprès d'un de nos partenaires, aucune confirmation de l'Hôtel n'est envoyée au client.

2/ Pour que la réservation soit définitive, réservation de dernière minute ou pas, le client doit obligatoirement verser un acompte, soit 30% du montant global du séjour (hors taxe de séjour et restauration), AVANT son arrivée à l'Hôtel, exceptions faites pour les réservations effectuées via nos partenaires qui sont alors traitées directement avec eux.

- Si la réservation est effectuée sur le site internet de l'hôtel, l'Hôtelier contacte le Client par mail ou téléphone afin d'effectuer le règlement de l'acompte via Systempay, solution de paiement certifiée PCI-DSS hautement sécurisée.
- Si la réservation est effectuée directement auprès d'un de nos partenaires, celui-ci envoie à l'Hôtel une confirmation écrite de la réservation avec les informations du Client sans versement d'acompte ni transmission de coordonnées de carte bancaire. L'Hôtelier percevra le paiement de l'intégralité du séjour au départ du client
- Si la réservation est effectuée par le Client par mail ou par téléphone, l'Hôtelier envoie un mail via Systempay, solution de paiement certifiée PCI- DSS hautement sécurisée, pour le règlement de l'acompte

ARTICLE 3 : ANNULATION

La facturation étant faite sur la base des prestations commandées pour la totalité du séjour, le Client est invité à prêter la plus grande attention aux conditions d'annulation définies ci- après.

1/ Sont considérés comme annulation :

- Le défaut de paiement des acomptes contractuels,
- L'avertissement oral ou écrit de la non-venue du Client pour des raisons personnelles,
- L'avertissement écrit et justifié de la non-venue du Client pour des raisons médicales,
- La non-venue du Client sans avertissement,
- Le manquement aux règles de l'Hôtel.

2/ Les annulations de tout ou partie de la réservation initiale, doivent être acceptées par l'Hôtel qui, toutefois, peut sans motif justifié refuser la demande de modification des prestations.
Faute d'acceptation de l'établissement, la réservation est maintenue dans les termes initiaux et l'Hôtel ne pourra être recherché en paiement d'une quelconque indemnité.

3/ Tout séjour réservé ou commencé à l'Hôtel est dû en intégralité conformément à la réservation effectuée par le Client. Il ne sera opéré aucune réduction ou remise en cas de non-venue ou de départ anticipé, à l'initiative du Client, quel qu'en soit le motif (sauf exclusions ci-après, article 3).

5/ Délais d'annulation :
Si l'annulation est effectuée plus de 7 jours avant le début du séjour en haute saison et 48h en basse saison, l'intégralité de l'acompte versé est restitué au Client. En cas de non-respect de ces délais, l'acompte est conservé par l'Hôtelier et définitivement perdu pour le Client.

6/ Exclusions à l'application des conditions d'annulation :

- Décès d'un membre de la famille : un certificat de décès et un justificatif du lien de parentédoivent être fournis,
- Hospitalisation du client ou d'un membre de sa famille : un certificat d'admission del'hôpital précisant le motif de l'admission doit être fourni,
- Sinistre majeur au domicile principal du client (incendie, destruction, cambriolage) :justificatif à fournir.

ARTICLE 4 : DELOGEMENT

En cas de non-disponibilité de l'établissement, en cas de force majeure, de problème technique dans1'Hôtel ou pour toute autre raison, celui-ci se réserve le droit d'annuler les réservations et s'engage à rembourser l'intégralité des sommes versées par les clients.
L'Hôtel ne pourra être recherché en paiement d'une quelconque indemnité complémentaire.

ARTICLE 5 : PRIX

Les tarifs sont exprimés en Euros. Les tarifs applicables sont ceux en vigueur le jour de la réalisation de la réservation. **Les tarifs sont majorés de la taxe de séjour.** Ils peuvent être modifiésen cas de changement législatif et/ou réglementaire susceptibles d'entraîner des variations de prix tels que : modification du taux de TVA applicable, instauration de nouvelles taxes, modification des taxes applicables, etc. Le taux de TVA appliqué est le taux en vigueur à la date de facturation.

ARTICLE 6 : MODALITES DE REGLEMENT

1/ Acompte

De manière générale, pour les individuels comme pour les groupes, il doit être réglé via le SYSTEMPAY.

Toutefois, l'Hôtelier se réserve le droit d'accepter les paiements soit par chèque bancaire, soit par virement directement sur le compte bancaire de l'Hôtel, soit par chèques vacances, soit par espèces.

2/ Solde

Pour une chambre d'hôtel, il doit être réglé au plus tard le jour du départ. Les espèces, les chèques, les cartes bancaires ainsi que les chèques-vacances sont acceptés.

3/ Défaut de règlement

Il est ici rappelé que tout règlement intervenant au-delà de 60 jours à compter de la date d'émission de la facture est légalement considéré comme pratique abusive et pénalement réprimée. En outre, tout défaut de paiement à l'échéance contractuelle rendra exigible immédiatement la totalité des créances restant dues par le Client au titre de factures émises par l'Hôtel, et entraînera la modification des modalités de règlement, à savoir le Client devra prépayer toute nouvelle demande de réservation et ce jusqu'au paiement total des créances dues à l'Hôtel.

ARTICLE 7 : TRANSPORT

Il est précisé que l'Hôtel n'assure aucune prestation liée au transport. Il ne pourra donc en aucun cas être tenu responsable des problèmes liés au transport des Clients (retard, annulation, etc.).

Toutefois, nous pouvons proposer à notre client une mise en relation avec un service de transport de bagages. Il appartiendra alors au client de contacter directement le prestataire. L'hôtelier ne pourra en aucun cas être responsable de la dégradation, de la perte ou du vol de ces bagages pendant le dit transport.

ARTICLE 8 : MANQUEMENTS, DÉGRADATIONS PAR LE CLIENT

Le Client accepte et s'engage à respecter et à ne pas dégrader les chambres, leurs équipements ainsi que les parties communes. Aussi tout comportement contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public amènera l'Hôtelier à demander au Client de quitter l'établissement sans aucune indemnité et/ou sans aucun remboursement si un règlement a déjà été effectué.

ARTICLE 9 : ASSURANCE-DETERIORATION-CASSE-VOL

Le Client certifie avoir souscrit une assurance en responsabilité civile en vue de couvrir tout dégâtqui serait causé dans l'établissement durant la période de son séjour.

Le Client doit assurer la garde des biens et matériels apportés par lui-même. Il est notamment invitéà souscrire une assurance spécifique en cas de présence de gros matériels ou de biens de valeur dans la mesure où la responsabilité de l'établissement ne pourra être engagée en cas de détérioration ou de vol desdits biens.

Le Client est responsable de l'ensemble des dommages causés par lui-même et s'engage, en cas de dégradation des lieux mis à disposition, à supporter les coûts de remise en état de ces lieux. En aucun cas l'établissement ne pourra être tenu responsable des dommages de quelque nature que ce soit, en particulier l'incendie ou les vols, susceptibles d'atteindre les objets ou matériels déposés parle Client à l'occasion de l'hébergement.

De même, tout colis, paquet, etc. livré à l'hôtel avant et pendant l'hébergement pourra être réceptionné par l'hôtel mais en aucun cas ce dernier ne pourra être responsable de tout incident, toute détérioration, nombre de colis incorrect, colis abîmé, tout problème de livraison. Le Client s'engage en cas de problème à s'adresser directement auprès du fournisseur ou du transporteur.

Le Client et ses assureurs renoncent à tous recours contre l'hôtel, son personnel et ses assureurs du fait de tous préjudices directs ou indirects résultant de la destruction totale ou partielle de tous matériels, objets mobiliers, aménagements, valeurs quelconques, marchandises, ainsi que la privation ou le trouble de jouissance des locaux.

ARTICLE 10 : ANIMAUX

Les animaux sont acceptés au sein de l'établissement. En revanche, ils ne pourront restés seuls, sans surveillance, dans les chambres.

ARTICLE 11 : TABAC :

Il est rigoureusement interdit de fumer dans l'hôtel conformément à la loi du 2 janvier2008.

ARTICLE 12 : RESPONSABILITE

La responsabilité de l'Hôtel ne pourra être recherchée en cas d'évolution de la structure de quelque nature que ce soit : cession d'établissement, fermeture d'établissement…Les photos présentées sur le site internet ne sont pas contractuelles. Même si tous les meilleurs efforts sont faits pour que les photographies, représentations graphiques et les textes reproduits pour illustrer l'Hôtel présenté donnent un aperçu aussi exact que possible des prestations d'hébergement proposées, des variations peuvent intervenir, notamment en raison du changement de mobilier ou de rénovations éventuelles. Le Client ne peut prétendre à aucune réclamation de ce fait. L'Hôtel n'encourra aucune responsabilité pour tous les dommages indirects du fait des présentes, notamment perte d'exploitation, fait du tiers, fait du Client ou fait de ses partenaires.

ARTICLE 13 : FORCE MAJEURE

Les obligations contenues aux présentes ne seront pas applicables ou seront suspendues si leur exécution est devenue impossible en raison d'un cas de force majeure tels que notamment : acte de puissance publique, hostilités, guerre, pandémie, catastrophe naturelle, incendie, inondation…Les parties devront mettre en œuvre tous leurs efforts pour prévenir ou réduire les effets d'une inexécution du contrat causée par un événement de force majeure ; la partie désirant invoquer un événement de force majeure devra notifier immédiatement à l'autre partie le commencement et la fin de cet événement, sans quoi elle ne pourra être déchargée de sa responsabilité.

ARTICLE 14 : MODIFICATION

Les présentes CGV peuvent être modifiées à tout moment. Dans ce cas, l'Hôtel transmettra les modifications au Client avant le début des prestations. Dès lors, la nouvelle version des CGV s'appliquera aux relations entre les parties.

ARTICLE 15 : NULLITE PARTIELLE

La nullité d'un ou plusieurs articles des présentes CGV n'entraînera pas la nullité de l'ensemble de celles-ci. Toutes les autres stipulations des présentes resteront applicables et produiront tous leurs effets.

ARTICLE 16 : RECLAMATIONS ET LITIGES

En cas de contestation, réclamation ou désaccord sur une partie de la facture, le Client s'oblige à payer sans retard la partie non contestée et à indiquer par écrit à l'établissement concerné, le motif et le montant de la contestation, dans un délai de 7 jours à compter de la date de la fin de l'hébergement. Passé ce délai, la prestation et la facturation sont considérées comme acceptées et ne peuvent donner lieu à réclamation ultérieure de la part du Client. En cas de litige, et faute d'accord amiable, les tribunaux compétents seront ceux du lieu du siège social de la société exploitant l'établissement.

ARTICLE 17 : LOI APPLICABLE

La loi applicable est la loi française.

ARTICLE 18 : ELECTION DE DOMICILE

Toutes les communications écrites entre les parties (courriers, notifications, mail…) doivent être envoyées pour l'Hôtel à son adresse postale ou électronique, et pour le Client à l'adresse postale ou électronique indiquées dans la réservation.

ARTICLE 19 : SERVICES ANNEXES

Les services proposés par l'Hôtel tels que réservation de prestations annexes (parapentes, balnéa, rafting/canyoning) ou autres… sont régis par les conditions de vente des prestataires concernés.